



FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DES P.T.T.
UNION DES SYNDICATS CGT DES PTT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
137, AVENUE ROGER SALENGRO - 13002 MARSEILLE

ELECTIONS MUTUELLE

JUSQU'AU 20 MARS 79 dernier délai

*LA MUTUELLE DES P.T.T.
GERE LA SECURITE SOCIALE
des POSTIERS ACTIFS et RETRAITES*

Les mesures que le gouvernement vient de prendre en vue de combler le déficit de la sécurité sociale confirment les craintes que nous formulions durant ces dernières semaines : une nouvelle fois, ce sont les salariés qui vont payer l'essentiel de la note.

- Patronat et Gouvernement mettent à sac la sécurité sociale.
 - Les attaques contre le droit à la Santé se multiplient.
 - Le gouvernement renforce sa main mise sur la politique de santé.
- AU NOM DE L'EUROPE, on oblige les Français à réviser «en baisse» tous leurs droits sociaux, alors que les résultats nationaux économiques autorisent une amélioration véritable et une politique de santé complètement gratuite pour tous, alors que, au plan de la médecine préventive, on applique les B.O. qui en traitent avec deux, ou trois ans de retard.

La Sécurité Sociale est malade de la politique d'austérité du pouvoir et patronat.

Par leur faute, le régime général des salariés est privé de ressources considérables. Lesquelles ? Citons rapidement :

- le chômage se traduit en 1978 par un manque de cotisations égal à 14,4 milliards de francs ;
- le freinage des salaires et la perte de pouvoir d'achat font perdre près de 5 milliards de francs à la Sécurité sociale ;
- les charges indues imposées au régime général, telles que les investissements hospitaliers, l'allocation vieillesse des mères de famille non salariées, etc... sont estimées à 26 milliards de francs par la CGT ;
- les transferts de charge au titre de la «compensation démographique» risquent d'atteindre globalement 16 milliards de francs en 1979. Il s'agit des sommes prises au régime général pour combler le déficit de plusieurs régimes particuliers (mineurs, cheminots, etc...)
- les dettes patronales s'élèvent, cumulées, à 8 milliards de francs dont 3 milliards pour la seule année 1977 ;

En 1976, la MGPTT avait décidé d'augmenter un peu les prestations, en augmentant encore les cotisations, alors que des excédents de gestion tournaient à plusieurs milliards de francs anciens.

C'est par l'expression de la CGT, que les cotisations n'ont pas été augmentées.

C'est par une étude sérieuse des Militants CGT qui, là aussi, ont eu raison, avant et contre les Militants FO, à l'étiquette soigneusement camouflée, contre surtout l'opinion de l'Administration toute puissante qui voulait faire de notre Mutuelle un instrument de collecte d'Épargne.

Trente cinq milliards anciens restent dans les caisses en 1979, et on va augmenter les prestations sans augmenter les cotisations.

En 1976, la CGT n'a pas accepté l'augmentation des cotisations. Nous avons eu mille fois raison.

Lorsque la dégradation des prestations sécurité sociale entraîne une augmentation en valeur des prestations mutuelle, nous disons que sur la Mutuelle, au contraire de la Sécurité Sociale il n'y a pas de cotisation patronale.

La subvention de l'administration à notre Mutuelle doit donc ainsi permettre le maintien des prestations au plus haut niveau, sans pénaliser le pouvoir d'achat de nos rémunérations.

IL EST INDISPENSABLE aujourd'hui, que vous vous préoccupiez de l'Institution qui couvre votre santé, celle de votre famille, de vos enfants.

— d'aider au bon fonctionnement de la MGPTT notamment en matière de prestation par l'augmentation très importante (50%) de la participation financière de l'administration à la MGPTT ainsi que le demande la CGT,

— d'être les défenseurs résolus et intransigeants de la sécurité sociale et de la politique de santé :

**IL EST INDISPENSABLE
DE VOTER POUR
les candidats soutenus par la CGT**